Aux termes d'un arrêté préfectoral en date du
7 décembre 2011, est actualisé le périmètre d'épandage des boues de la station d'épuration et est régularisée la situation administrative des tours aéroréfrigérantes pour l'établissement exploité par la Société SENOBLE sur le territoire de la commune de LORRIS, au lieudit « Les Bordes ».

Une copie de l'arrêté préfectoral énumérant les conditions d'exploitation de l'établissement et indiquant les voies et délais de recours est déposée dans les archives de la mairie de LORRIS pour être mise à la disposition des personnes concernées qui peuvent en prendre connaissance sur place.